LA PORTE LATINE

RAPPORTS ENTRE ROME ET LA FSSPX

La Fraternité Saint-Pie X : une œuvre d'Eglise au service de la vérité

Publié le 10 octobre 2018 · Abbé Jean-Michel Gleize · 16 min de lecture



Le 18 juillet 2018 à Lichen, en Pologne, ***Mgr Guido Pozzo*** *[Photo ci-dessus], secrétaire de la commission pontificale Ecclesia Dei, a expliqué qu'il était faux de considérer la Fraternité Saint-Pie X comme schismatique. Cependant le Saint-Siège considère sa situation comme irrégulière pour la raison suivante : « Le problème demeurera aussi longtemps que la Fraternité Saint-Pie X n'adhérera pas à la déclaration doctrinale approuvée par le pape François et présentée par la Congrégation de la doctrine de la foi ».*

L'abbé Jean-Michel Gleize*, professeur d'ecclésiologie au Séminaire Saint-Pie X à Ecône, concluait sobrement dans la revue du Courrier de Rome n° 612, juillet août 2018 quel était donc l'enjeu : « Le problème est donc bel et bien, d'abord et avant tout, doctrinal. C'est de sa solution que doit dépendre, aux yeux même de Rome, la reconnaissance canonique ».*

Pour FSSPX.Actualités, il revient sur cette déclaration en expliquant où se situe le véritable problème et comment la Fraternité Saint-Pie X, œuvre d'Eglise, loin de tout esprit schismatique, sert la foi catholique et le Siège apostolique en toute vérité.

« Il ne faut pas s'étonner que nous n'arrivions pas à nous entendre avec Rome. Ce ne sera pas pos-

sible tant que Rome ne reviendra pas à la foi dans le Règne de Notre Seigneur Jésus- Christ, tant qu'elle donnera l'impression que toutes les religions sont bonnes. Nous nous heurtons sur un point de la foi catholique, comme se sont heurtés le cardinal Béa et le cardinal Ottaviani, et comme se sont heurtés tous les Papes avec le libéralisme » [Mgr Lefebvre, Conférence à Sierre (Suisse) le 27 novembre 1988, citée dans *L'Eglise infiltrée par le modernisme*, Fideliter, 1993, p. 70–71.]

1. « Le problème demeurera aussi longtemps que la Fraternité Saint-Pie X n'adhérera pas à la déclaration doctrinale approuvée par le pape François et présentée par la Congrégation de la doctrine de la foi »[1]. Citant ces paroles de Mgr Pozzo[2], nous faisions remarquer que « le problème est donc bel et bien, d'abord et avant tout, doctrinal » et que « c'est de sa solution que doit dépendre, aux yeux même de Rome, la reconnaissance canonique ».

2. De la part de Rome, ce constat n'est pas nouveau. Déjà, au cours du premier semestre de l'année 2017, Mgr Pozzo avait clairement exprimé le même point de vue. « La réconciliation », disait-il, « se fera lorsque **Mgr Fellay** adhérera formellement à la déclaration doctrinale que lui a présentée le Saint-Siège. C'est aussi la condition nécessaire pour procéder à la régularisation institutionnelle, avec la création d'une prélature personnelle »[3]. Ces déclarations, somme toute autorisées, sont l'occasion de manifester en quoi consiste fondamentalement le problème qui met aux prises le Saint-Siège avec les évêques et les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. L'explication est simple : il s'agit là de la divergence de la Rome actuelle d'avec la Rome de toujours, et cette divergence concerne la manière de comprendre et de proposer la doctrine révélée par Dieu. C'est pourquoi, ce problème ne saurait en aucune façon s'expliquer en raison de l'attitude adoptée jusqu'ici par Mgr Lefebvre et la Fraternité Saint-Pie X à l'égard de la Rome actuelle. Disons-le clairement, au risque de provoquer l'étonnement ou l'incompréhension de plus d'un dans la sainte Eglise de Dieu : ce qui pose problème, ce n'est pas la Fraternité Saint-Pie X, c'est la Rome actuelle, la Rome « de tendance néo protestante et néo moderniste », comme aimait à dire Son Excellence Mgr Marcel Lefebvre, dans un langage rien moins qu'alambiqué. C'est la Rome actuelle qui pose aujourd'hui problème, du fait même qu'à Rome les membres actuels de la hiérarchie, le Pape et les évêques, ont adopté cette tendance nouvelle, protestantisante et modernisante, rompant par le fait même avec la Rome éternelle. Et ce à l'occasion du concile Vatican II.

3. Aux yeux de beaucoup, mais qui, pour être nombreux, ne comptent pas parmi les plus clairvoyants, le problème en question serait de prime abord que la Fraternité Saint-Pie X ne jouirait pas d'une situation régulière dans l'Eglise. Pour reprendre les termes mêmes employés par Mgr Pozzo, le problème serait que les prêtres et les évêques de la Fraternité Saint-Pie X exerceraient leur ministère « d'une manière illicite et illégitime ». Partant, ce serait la Fraternité et ses membres qui poseraient problème, la Fraternité d'abord et non point la Rome actuelle. Mais en réalité, et de l'aveu même du secrétaire de la Commission Pontificale Ecclesia Dei, cette illégitimité supposée n'est qu'une conséquence, et le problème fondamental consiste dans la divergence doctrinale qui oppose la Fraternité aux représentants actuels de la hiérarchie, précisément du fait que ceux-ci se réclament du concile Vatican II. Cette divergence est donc la cause, dont l'illégitimité supposée n'est qu'un des effets possibles. Et au niveau de cette divergence, c'est la Rome actuelle qui pose effectivement problème. La situation de la Fraternité n'en est que l'effet conséquent. Si la Fraternité peut éventuellement et apparemment poser problème, canonique-

ment ou ecclésialement parlant, c'est d'abord parce que la Rome actuelle pose problème, doctrinalement parlant. Car l'effet procède de sa cause. L'Eglise étant une société d'ordre surnaturel, l'unité de foi y est nécessairement au principe et au fondement de l'unité de gouvernement[4] et c'est pourquoi toute divergence au niveau de celle-là entraîne une divergence au niveau de celle-ci. L'irrégularité canonique supposée est ici l'effet découlant de la divergence doctrinale.

4. Comme tout effet, celui-ci doit être jugé en fonction de sa cause. Il y a là un principe absolument nécessaire, qui ne souffre aucune exception, dans aucun domaine, car il s'agit d'un principe d'ordre métaphysique. Si l'on veut comprendre pourquoi, aux yeux de la Rome actuelle, la Fraternité Saint-Pie X reste dans une situation dite « illégitime », il faut commencer par comprendre pourquoi cette Rome actuelle est elle-même en rupture avec la Rome de toujours. Cette rupture est d'ordre doctrinal. Et le problème fondamental, dont l'illégitimité supposée de la Fraternité n'est qu'une conséquence, sur le plan canonique ou ecclésial, est l'acceptation par la Rome actuelle, sur le plan doctrinal, des réformes entreprises par le concile Vatican II. Le problème n'est pas que la Fraternité refuse le Concile, car, pour demeurer catholique et dans l'Eglise, on ne peut que refuser un tel Concile. Le problème est que la Rome actuelle l'accepte, au mépris de toute sa Tradition bimillénaire. S'il fallait recourir (avec toutes les précautions requises) au langage parlant et imagé de la métaphore, nous dirions que la Fraternité est en bonne santé, tandis que c'est la Rome actuelle qui est malade. Et lorsque le malade est dans le déni à l'égard de sa propre maladie, il est à peu près inévitable qu'il accuse d'être malade celui qui est en bonne santé. Mais passons.

5. Le problème n'est donc pas, du côté de la Fraternité Saint-Pie X, ce que l'on appellerait aujourd'hui un problème « d'ecclésialité ». La Fraternité est et demeure une œuvre d'Eglise, une société faisant pleinement partie de l'Eglise, de manière si pleine et si complète qu'elle représente même dans l'Eglise l'une de ses parties les plus saines. En effet, la Fraternité se définit par son but et ce but est (Statuts, II, n° 1) « le sacerdoce » et donc (Statuts, III, n° 1) les œuvres de formation sacerdotale, qui « éviteront avec soin les erreurs modernes, en particulier le libéralisme avec tous ses succédanés ». L'attitude de la Fraternité à l'égard de la Rome actuelle découle immédiatement de ce principe : protéger le sacerdoce catholique contre les erreurs modernes et avec lui la foi de l'Eglise, que le sacerdoce a pour mission de prêcher, pour sanctifier les âmes. Cette attitude – ou ce rôle – de la Fraternité est absolument vital, puisque, dans la sainte Eglise, le sacerdoce représente un principe non seulement indispensable mais premier. Le sacerdoce est le principe même de l'Eglise, car sans lui l'Eglise cesse d'être ce qu'elle est. La corruption du principe premier est ce qu'il y a de pire, et sa défense est ce qu'il y a de plus nécessaire et de plus urgent. Dans la mesure où la Rome actuelle se trouve infectée de ces erreurs modernes, qui accomplissent la corruption même du sacerdoce et de l'Eglise, il incombe à la Fraternité d'agir vis-à-vis de cette Rome actuelle de façon à neutraliser ces erreurs. Tout le combat de la foi mené jusqu'ici par la Fraternité devrait trouver là son explication profonde. Et toute l'attitude de la Rome actuelle (depuis le Concile) qui considère comme illégitime cette action de la Fraternité n'est que le revers, du côté des hommes d'Eglise qui possèdent actuellement le pouvoir à Rome, de ce combat mené par la Fraternité. Si la lumière dissipe les ténèbres, les ténèbres essaient d'étouffer la lumière, mais sans jamais y parvenir. Cette défense du sacerdoce catholique, qui est le principe premier et le bien commun de toute l'Eglise, représente un but propre-

ment ecclésial, qui fait de la Fraternité une œuvre d'Eglise. L'ecclésialité de la Fraternité vient de là : elle découle de ce qui est la *finis operis*, l'objet propre et spécifique de la société fondée par Mgr Lefebvre, dûment reconnue comme telle par Mgr Charrière en 1970. Par la suite, cette ecclésialité n'a pas été entamée en quoi que ce soit par les autorités conciliaires, car elle ne pouvait pas l'être. C'est plutôt l'ecclésialité des membres de la hiérarchie qui est devenue problématique et qui l'est toujours plus, à la suite de Vatican II et du modernisme destructeurs des autorités en place.

6. La Fraternité ne doit donc pas s'assigner comme but absolument premier, c'est à dire comme principe d'action la recherche d'une légitimité canonique, qui serait censée remédier à un manque d'ecclésialité[5]. La question de l'ecclésialité de la Fraternité ne se pose pas en réalité. Elle se pose seulement dans l'esprit de certains, autres que les membres et les fidèles de la Fraternité dans l'Eglise, qui croient de bonne foi que la Fraternité est « contre le Pape » ou « schismatique » ou « pas en pleine communion » ou « pas en situation légitime ». Pour exprimer ces choses dans le langage technique de la logique scolastique, nous dirions que la question se pose donc non pas par soi mais par accident. Certains se trompent en estimant qu'elle se pose en réalité et par soi ; d'autres se trompent de manière diamétralement opposée en estimant qu'elle ne se pose pas du tout, pas même dans l'esprit de certains et par accident. La solution est de dire que la question se pose non pas en réalité ni par soi mais tout de même dans l'esprit de certains et par accident. Cela entraîne pour conséquence que la Fraternité n'a pas à entretenir un complexe de culpabilité ni à souffrir ou à s'excuser de n'être pas dans l'Eglise (et d'ailleurs, « qui s'excuse s'accuse ») mais qu'elle doit affirmer et faire valoir son bon droit et en même temps dénoncer les mauvais droits des modernistes ; et aussi qu'elle doit le faire de manière pastorale et prudente, en tenant compte de la faiblesse des ignorants, selon le précepte de l'Apôtre : « Nous qui sommes forts, nous devons supporter les faiblesses de ceux qui ne le sont pas, et ne pas nous complaire en nous-mêmes » (Rm 15, 1).

7. La Fraternité est parfaitement légitime et régulière, car elle est dans l'Eglise et elle est de l'Eglise, et cela est absolument certain et hors de doute. Venant de la part de la Rome actuelle, une légitimation canonique n'ajoutera rien, de ce point de vue, à la bonté intrinsèque de la Fraternité. Elle pourrait lui ajouter seulement une certaine bonté extrinsèque, dans la mesure où elle ferait cesser, dans l'esprit de beaucoup, une opinion fausse et injuste, entretenue au préjudice de la Fraternité. Ceci doit garder toute son importance, mais ceci est une autre question, question secondaire aux yeux du fondateur de la Fraternité Saint-Pie X. « Ce qui nous intéresse d'abord », disait-il, « c'est de maintenir la foi catholique. C'est cela notre combat. Alors la question canonique, purement extérieure, publique dans l'Église, est secondaire. Ce qui est important, c'est de rester dans l'Eglise… dans l'Eglise, c'est-à-dire dans la foi catholique de toujours et dans le vrai sacerdoce, et dans la véritable messe, et dans les véritables sacrements, dans le catéchisme de toujours, avec la Bible de toujours. C'est cela qui nous intéresse. C'est cela qui est l'Eglise. D'être reconnus publiquement, cela est secondaire. Alors il ne faut pas rechercher le secondaire en perdant ce qui est primaire, ce qui est le premier objet de notre combat »[6]. La question, redisons-le, doit garder toute son importance et « secondaire » ne veut pas dire « négligeable » ; mais, pour être traitée dans l'ordre, cette question non négligeable doit être située à sa juste place, c'est-à-dire dans la dépendance du but primordial. Et ce qui nous intéresse ici, c'est

de manifester quel est ce but absolument premier de la Fraternité : la préservation du sacerdoce catholique, avec pour conséquence nécessaire la neutralisation de toutes les erreurs néfastes qui en provoquent aujourd'hui la corruption généralisée. Corruption généralisée, car corruption du principe premier de l'Eglise, qui est son sacerdoce hiérarchique. Ces erreurs sont graves en elles-mêmes, comme toutes les erreurs, parce qu'elles sont la négation de la vérité divine ; mais elles sont de surcroît néfastes à un titre sans précédent, parce qu'elles se répandent dans toute l'Eglise par le moyen de la hiérarchie, acquise à ces erreurs et corrompue par elles. Introduites au moment du concile Vatican II dans la prédication ordinaire des hommes d'Eglise, ces erreurs ont engendré une nouvelle façon de penser et de vivre, progressivement répandue chez tous les membres de l'Eglise. L'expression d' « Eglise conciliaire » entend désigner cette situation nouvelle, comme dans un raccourci métaphorique.[7]

8. Nous parlons à présent d'une « Eglise conciliaire », comme nous avons parlé jusqu'ici d'une « Rome actuelle », et nous pourrions parler tout autant d'une « Rome conciliaire ». Car on ne peut plus, pour l'instant, parler sans distinctions de l'Eglise et de Rome[8]. L'Eglise telle que Dieu l'a voulue est une société d'ordre surnaturel, c'est-à-dire l'ensemble ordonné des fidèles baptisés, qui professent la même foi et le même culte sous la direction de la même hiérarchie. La situation particulière et complexe que nous vivons est celle où, à l'intérieur de cet ensemble ordonné, sévit un autre ensemble désordonné, qui met en péril la foi et le culte catholiques, en s'appuyant pour cela sur la mauvaise influence des membres de la hiérarchie. Parler de l'Eglise et de Rome tout court serait trop peu dire ; parler de deux Eglises ou de deux Romes tout court serait trop dire. L'Eglise est une et Rome est unique, mais il y a présentement à Rome et dans l'Eglise un cancer généralisé. Nous parlons de l'Eglise conciliaire et de la Rome actuelle par distinction d'avec l'Eglise catholique et de la Rome de toujours pour désigner cette situation sans précédent, où les hommes d'Eglise travaillent de l'intérieur à la destruction de l'Eglise, en opposition avec les forces vives de celle-ci. Tel est bien le mystère qui apparaît jusqu'à présent comme celui d'une « Eglise occupée » et par conséquent aussi d'une « opération survie de la Tradition », celle-ci trouvant sa nécessité et sa légitimité en raison de celle-là.

9. Revenons-en alors à la déclaration initiale de Mgr Pozzo : « Le problème demeurera aussi longtemps que la Fraternité Saint-Pie X n'adhérera pas à la déclaration doctrinale approuvée par le pape François et présentée par la Congrégation de la doctrine de la foi ». Le secrétaire de la Commission Pontificale Ecclesia Dei nous livre ici la raison profonde pour laquelle le problème n'en finit pas : il demeure précisément aussi longtemps que la Rome actuelle veut imposer à la Fraternité l'adhésion au concile Vatican II, et c'est donc cette Rome actuelle qui est la cause du problème. Car initialement, ce problème n'est pas le refus mais plutôt l'exigence de l'adhésion : exigence d'une adhésion aux erreurs contraires à des vérités révélées par Dieu et déjà condamnées par la Rome de toujours.

Abbé Jean-Michel Gleize, prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Sources : FSSPX.Actualités

Notes de bas de page

1. « *Il problemi rimangono fintanto que la Fraternita San Pio X non adherera a la dichiarazione dot-*

trinale approvata dal papa Francesco et presentata dalla Congregazione per la dottrina de la fede. »

2. Cf. l'article « Ni schismatiques ni excommuniés », dans le numéro de juillet-août 2018 du Courrier de Rome.
3. Cf. l'article « Pour une entente doctrinale », dans le numéro de mai 2017 du Courrier de Rome.
4. Cf. l'article « Unité ou légalité ? », dans le numéro de mai 2017 du Courrier de Rome.
5. Cf. l'article « Pour une entente doctrinale », dans le numéro de mai 2017 du Courrier de Rome.
6. Mgr Lefebvre, Conférence spirituelle à Écône, le 21 décembre 1984. Cf. l'article « *40 ans plus tôt* » dans le numéro de décembre 2014 du Courrier de Rome.
7. Cf. les articles « Peut-on parler d'une Eglise conciliaire ? », dans le numéro de février 2013 du Courrier de Rome et « Unité et unicité de l'Eglise » dans le numéro de septembre 2013 du Courrier de Rome.
8. Cf. l'article « Une Eglise officielle ? », dans le numéro de mai 2017 du Courrier de Rome.

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/rapports-rome-fsspx/la-fraternite-saint-pie-x-une-oeuvre-deglise-au-service-de-la-verite-par-m-labbe-jean-michel-gleize-10-octobre-2018
© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France